

Pourquoi Larmor-Baden et l'Île-aux-Moines ne font pas partie du Parc naturel régional

Par Fanny Coconnier Le 19 novembre 2024 à 18h00

Elles sont deux communes du périmètre du parc naturel à résister à son adhésion. Larmor-Baden et l'Île-aux-Moines, pourtant emblématiques du golfe du Morbihan, n'ont pas signé pour entrer dans le parc.



« L'île est déjà super-protégée », explique Philippe Le Bérigot, le maire de l'Île-aux-Moines. (Lionel Le Saux/Le Télégramme)

Deux absentes au cœur du golfe. Alors que se dessine autour de la petite mer un parc naturel régional de 35 communes, Larmor-Baden et l'Île-aux-Moines font figure d'exception. Ici, les conseils municipaux ont fait le choix en 2013 de rester à la porte du parc. Sans demander à y rentrer, en 2020 quand l'opportunité s'est présentée. Alors, pourquoi ces deux communes, si emblématiques du golfe du Morbihan ne font pas partie du parc naturel du même nom ?

À Larmor-Baden, Denis Bertholom était déjà maire. Il assure ne pas avoir eu d'opposition de principe. « Ce n'était pas une décision politique ou idéologique, mais il s'agissait d'un refus technique : on ne voyait pas comment appliquer la charte », raconte aujourd'hui celui qui est toujours maire de la commune. Cette charte s'est inscrite dans un contexte : « De nouvelles lois venaient de sortir, les Grenelle 1 et 2 : toutes ces lois sur la biodiversité, les espaces naturels sensibles. Le parc nous ajoutait des strates supplémentaires, à une époque où on nous demandait de retirer des couches du millefeuille. »

Six communes de plus entre 2019 et 2023

À l'Île-aux-Moines, où le maire de l'époque, Jean Pressard s'oppose au parc, la question de cette protection supplémentaire constitue aussi un argument : « L'île est déjà super-protégée, relate aujourd'hui Philippe Le Bérigot, qui siégeait alors dans la majorité municipale. 58 % du territoire est classé en Natura 2000, nous avons des sites inscrits, des sites boisés classés. Le PNR ne nous apportait pas de protection supplémentaire ».

Autre argument contre, développé par celui qui est devenu maire de l'île de 315 hectares : la publicité amenée par un parc naturel. « Le territoire de l'île n'a pas besoin d'être promu ».

À l'époque, Jean Pressard avait aussi brandi l'argument financier, craignant que [l'adhésion ne coûte trop cher aux communes](#). « C'était une crainte qui, finalement, n'était pas justifiée », nuance aujourd'hui Philippe Le Bérigot.

En 2013, Baden, Plougoumelen et Le Bono, ainsi que Treffléan, La Trinité-Surzur et Berric aussi avaient voté contre leur adhésion au Parc. [En 2019 et 2023, ces communes ont finalement adhéré \(*\)](#). « C'est une démarche globale vis-à-vis du territoire. Il faut le valoriser. Le PNR le permet en termes écologiques et naturels », estimait alors Vincent Rossi, maire de La Trinité-Surzur.



Larmor-Baden, très emblématique du golfe du Morbihan avec ses îles dont Berder, restera-t-elle en dehors du parc en 2029 ? La commune participe aux groupes de travail de la nouvelle charte. (Le Télégramme/Loïc Berthy)

Le puzzle sera-t-il complet en 2029 ?

La question sera reposée aux collectivités dans la perspective de la révision de la charte. Une première version pourrait leur être proposée avant les municipales de 2026, avant qu'elles ne décident de s'engager, au plus tard, fin 2028-début 2029.

Que feront les deux communes isolées ? Pour l'Île-aux-Moines, [Philippe Le Bérigot qui a annoncé son retrait des affaires municipales](#), laissera le soin à la future équipe de répondre à la question. À Larmor-Baden, Denis Bertholom ne veut pas adopter une position par principe : « J'ai rencontré le président et la directrice du parc. Ils m'ont demandé si la commune acceptait de contribuer à l'étude de la nouvelle charte. J'ai dit que la commune ne pouvait pas ne pas participer. On fera partie des groupes de travail et de discussions ». Après 2029 et l'adoption de la charte révisée, la carte du parc comptera-t-elle encore des trous ? Cette histoire reste encore à écrire.

(*) En 2019, Le Bono, Plougoumelen, Baden et Treffléan ont rejoint le parc. Puis Berric et Treffléan en 2023.